



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 29 janvier 2016

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Cœurs de ville, cœurs de Métropole/Grenoble - Lancement du projet urbain.

Délibération n°24

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

Le vingt-neuf janvier deux mille seize à 10 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **124** de la n°1 à la n°53, **122** de la n°54 à la n°60, et **121** de la n°61 à la n°64, **119** sur la n°65 et sur les vœux.

Présents :

Bresson : REBUFFET de la n°1 à la n°42 et pouvoir à MARRON de la n°43 à la n°65 - **Brié et Angonnes** : BOULEBSOL de la n°1 à la n°54 et pouvoir à GERBIER de la n°55 à la n°65, CHARVET de la n°1 à la n°54 et pouvoir à MASNADA de la n°55 à la n°65 - **Champ sur Drac** : NIVON, MANTONNIER de la n°1 à la n°23 et pouvoir à NIVON de la n°24 à la n°65 - **Champagnier** : CLOTEAU - **Claix** : OCTRU, STRECKER - **Corenc** : MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX de la n°1 à la n°60 - **Domène** : LONGO de la n°1 à la n°23 et pouvoir à SAVIN de la n°24 à la n°65, SAVIN - **Echirolles** : JOLLY de la n°1 à la n°53, LABRIET de la n°1 à la n°4, de la n°20 à la n°23, pouvoir à LEGRAND de la n°5 à la n°19 et de la n°24 à la n°65, LEGRAND, MONEL, PESQUET de la n°1 à la n°54, pouvoir à BALDACCHINO de la n°55 à la n°65, SULLI, MARCHE - **Eybens** : MEGEVAND, BEJJAJI - **Fontaine** : DUTRONCY, THOVISTE, TROVERO, BALDACCHINO - **Gières** : DESSARTS de la n°1 à la n°24, pouvoir à BUSTOS de la n°25 à la n°65, VERRI de la n°1 à la n°24, pouvoir à OLLIVIER de la n°25 à la n°65 - **Grenoble** : D'ORNANO de la n°1 à la n°23, pouvoir à JOLLY de la n°23 à la n°53, SALAT, SAFAR de la n°1 à la n°18, de la n°24 à la n°65 et pouvoir à SALAT de la n°19 à la n°23, BURBA, JORDANOV, BERANGER de la n°1 à la n°56 et pouvoir à OCTRU de la n°57 à la n°65, CAZENAVE, PELLAT FINET de la n°1 à la n°23 et pouvoir à CHAMUSSY de la n°24 à la n°65, PIOLLE, SABRI, MARTIN sur la n°19 et de la n°23 à la n°60, pouvoir à CONFESSON de la n°1 à la n°18, de la n°20 à la n°22 et de la n°61 à la n°65, CAPDEPON, MACRET de la n°1 à la n°23, pouvoir à JULLIAN de la n°23 à la n°65, BOUZAIENE de la n°1 à la n°64, pouvoir à BEJJAJI sur la n°65, KIRKYACHARIAN, CLOUAIRE de la n°1 à la n°4, de la n°20 à la n°54, pouvoir à BERNARD de la n°6 à la n°19 et pouvoir à CAPDEPON de la n°55 à la n°65, FRISTOT, BERTRAND de la n°1 à la n°64 et pouvoir à MARCHE sur la n°65, HABFAST de la n°1 à la n°5, de la n°19 à la n°65 et pouvoir à JACTAT de la n°6 à la n°18, DATHE, CONFESSON, JACTAT, BOUILLON de la n°20 à la n°65 et pouvoir à BERTRAND de la n°1 à la n°19, MONGABURU de la n°20 à la n°47, pouvoir à MEGEVAND de la n°1 à la n°19 et de la n°48 à la n°65, DENOYELLE de la n°19 à la n°59, pouvoir à JULLIAN de la n°1 à la n°18 et pouvoir à OUDJAUDI de la n°60 à la n°65, BERNARD, RAKOSE de la n°1 à la n°21, de la n°24 à la n°65 et pouvoir à SABRI de la n°22 à la n°23, C.GARNIER, JULLIAN de la n°1 à la n°19, de la n°23 à la n°65 et pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n°20 à la n°22, CHAMUSSY de la n°19 à la n°65 et pouvoir à PELLAT FINET de la n°1 à la n°18 - **Herbeys** : CAUSSE - **Jarrie** : GUERRERO de la n°20 à la n°65 et pouvoir à BALESTRIERI de la n°1 à la n°19, BALESTRIERI de la n°1 à la n°26 et pouvoir à GUERRERO de la n°27 à la n°65 - **La Tronche** : SPINDLER, WOLF - **Le Fontanil-Cornillon** : DE SAINT LEGER - **Le Gua** : MAYOUSSIER - **Meylan** : CARDIN, ALLEMAND-DAMOND, PEYRIN - **Miribel Lanchâtre** : Michel GAUTHIER - **Montchaboud** : FASOLA de la n°1 à la n°23 et pouvoir à POULET de la n°24 à la n°65 - **Mont Saint Martin** : VILLOUD de la n°1 à la n°26 et pouvoir à CLOTEAU de la n°27 à la n°65 - **Muriette** : GRILLO - **Notre Dame de Commiers** :

MARRON – **Notre Dame de Mesage** : TOÏA de la n°10 à la n°42, pouvoir à CAUSSE de la n°1 à la n°9 et de la n°43 à la n°65 – **Noyarey** : ROUX, SUCHEL de la n°19 à la n°65, pouvoir à ROUX de la n°1 à la n°18 – **Poisat** : BURGUN, BUSTOS – **Le Pont de Claix** : BEYAT-GRAND, FERRARI, DURAND – **Proveysieux** : RAFFIN de la n°1 à la n°42 et pouvoir à MAYOUSSIER de la n°43 à la n°65 – **Quaix en Chartreuse** : POULET – **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON – **Saint Egrève** : KAMOWSKI de la n°1 à la n°42 et pouvoir à HADDAD de la n°43 à la n°65, BOISSET de la n°1 à la n°42 et pouvoir à ROUX de la n°43 à la n°65, HADDAD – **Saint Georges de Commiers** : GRIMOUD, BONO – **Saint Martin d'Hères** : GAFSI de la n°1 à la n°27 et pouvoir à MERMILLOD BLONDIN de la n°28 à la n°65, CUPANI de la n°4 à la n°22 pouvoir à ZITOUNI de la n°1 à la n°3 et de la n°24 à la n°65, ZITOUNI, OUDJAUDI, QUEIROS de la n°4 à la n°65, pouvoir à VEYRET de la n°1 à la n°3, VEYRET, RUBES – **Saint Martin Le Vinoux** : OLLIVIER, PERINEL – **Saint Paul de Varces** : CURTET de la n°1 à la n°64, RICHARD de la n°1 à la n°21, de la n°24 à la n°64 et pouvoir à CURTET de la n°22 à la n°23 – **Saint Pierre de Mésage** : MASNADA – **Sarcenas** : LOVERA de la n°24 à la n°65, pouvoir à GAFSI de la n°1 à la n°23 – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON de la n°1 à la n°24 et pouvoir à GRILLO de la n°25 à la n°65 – **Sassenage** : COIGNE de la n°19 à la n°65 et pouvoir à BRITES de la n°1 à la n°18, BRITES, BELLE de la n°15 à la n°65, pouvoir à LISSY de la n°1 à la n°14 – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY, GUIGUI, REPELLIN de la n°1 à la n°24, pouvoir à GUIGUI de la n°25 à la n°65 – **Seyssins** : HUGELE, MOROTE – **Varces Allières et Risset** : BEJUY, CORBET de la n°1 à la n°26, de la n°44 à la n°65 et pouvoir à BEJUY de la n°27 à la n°43 – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER de la n°1 à la n°23 et pouvoir à PLENET de la n°24 à la n°65 – **Vaulnaveys Le Haut** : A. GARNIER de la n°1 à la n°42 et pouvoir à RAVET de la n°43 à la n°65, RAVET – **Venon** : GERBIER de la n°3 à la n°65 et pouvoir à BOULEBSOL de la n°1 à la n°2 à – **Veurey-Voroize** : JULLIEN de la n°1 à la n°6, de la n°19 à la n°59, pouvoir à MANTONNIER de la n°7 à la n°18 et pouvoir à BONO de la n°60 à la n°65 – **Vif** : GENET, VIAL – **Vizille** : BIZEC.

Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Grenoble : LHEUREUX à DUTRONCY – **Le Fontanil Cornillon** : POIRIER à DE SAINT LEGER – **Vizille** : AUDINOS à BIZEC.

Monsieur Jean-Luc POULET a été nommé secrétaire de séance.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exercice de ses différentes compétences et plus particulièrement de sa nouvelle compétence en matière d'espaces publics et de voirie, Grenoble-Alpes Métropole a engagé tout un ensemble de politiques et de projets en faveur du confortement et du développement des pôles de vie de la Métropole, portant à la fois des enjeux de qualité des espaces publics, de développement économique, de soutien au commerce, de qualité de l'air, de développement des mobilités douces et des transports en commun, d'apaisement de la circulation ou encore de promotion touristique.

Afin de garantir la cohérence de ses interventions, la Métropole souhaite aujourd'hui engager une démarche de projets urbains d'ensemble dénommée « Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole ». Ainsi, à l'échelle métropolitaine, une telle démarche est susceptible de concerner différents projets, de l'entrée de Mont-Saint-Martin (réalisé) à la place de la République à Gières en passant par le secteur Malacher Nord à Meylan, le centre-village de Noyarey ou encore la piétonisation du centre-bourg au Fontanil-Cornillon, etc.

Cette démarche, qui s'inscrit en cohérence avec l'ambition métropolitaine, fera prochainement l'objet d'une délibération-cadre qui en précisera les objectifs de manière consolidée, au regard de la diversité des problématiques rencontrées à l'échelle des différents pôles de vie de la Métropole. Elle précisera également la méthode d'instruction, notamment en termes de critères de priorisation et de financement, visant à garantir l'équité de l'intervention métropolitaine, en la matière comme plus largement, vis-à-vis de l'ensemble des communes, comme des co-financements. Cette démarche sera conduite en lien avec la définition en cours des modalités d'exercice des nouvelles compétences de la Métropole et notamment les compétences en matière d'espaces publics et de voirie ainsi que de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services.

La démarche « Cœurs de ville, cœurs de Métropole » s'inscrit dans le contexte d'une approche d'ensemble en matière de mobilités, tenant compte des spécificités des territoires constituant la Métropole, qu'ils soient urbains, péri-urbains, ruraux ou montagnards, et pourra ainsi se décliner sous forme de « Cœurs de village, cœurs de Métropole » par exemple. Cette approche d'ensemble vise à favoriser une meilleure articulation entre tous les modes de déplacement, sans exclusive aucune, c'est-à-dire accompagner une évolution d'ores et déjà en cours, indispensable ne serait-ce que sous l'angle de la santé publique. A ce titre, cette démarche et les projets qui en résulteront sont complémentaires du projet Métrocâble, du déploiement d'un nouveau réseau bus ou encore de la réhabilitation de la ligne ferroviaire Grenoble-Veynes-Gap, du développement des parkings-relais et de l'approfondissement des coopérations avec les territoires voisins en matière de déplacements. Ils sont également complémentaires du réaménagement de l'échangeur du Rondeau, inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, qui est prioritaire mais pas exclusif d'autres projets, à commencer par un réaménagement de l'A 480 prenant pleinement en considération son caractère urbain, au service d'une circulation automobile à la fois plus apaisée et plus fluide. L'ensemble de ces initiatives, dont la réalisation sera coordonnée, est constitutif d'une stratégie globale de mobilité durable.

A l'échelle du cœur de ville de Grenoble, il est aujourd'hui proposé d'engager une telle démarche de projet urbain concernant prioritairement, d'une part, les boulevards Rey, Agutte Sembat et Lyautey, la Place Victor Hugo, la rue Béranger et des rues adjacentes et, d'autre part, les rues Lionne, Brocherie, Chenoise et Renaudon.

DIAGNOSTIC

Dans la continuité du projet « Cœur de Ville – Cœur d'agglo » lancé en 2008, Grenoble-Alpes Métropole souhaite porter un projet urbain ambitieux visant à étendre et requalifier le centre-ville grenoblois pour le faire évoluer vers le cœur d'une Métropole de 440 000 habitants. La Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) de l'agglomération grenobloise sont également partenaires de ce projet.

Ce nouveau projet part d'un diagnostic posé depuis plusieurs années, partagé avec les habitants, les acteurs économiques ou encore les usagers, et qui est, aujourd'hui, encore d'actualité :

Constat d'un centre-ville trop limité et fragmenté

- un centre-ville trop limité, avec des quartiers qui le composent insuffisamment reliés entre eux, notamment entre le centre piétonnier et le nouveau quartier De Bonne ;
- certaines rues du cœur de ville, actuellement en circulation, sont en mauvais état et constituent des ruptures dans les continuités piétonnes entre les deux rives de l'Isère (rues de Lionne, Brocherie, Renaudon et Chenoise) ;
- une forte attente d'espaces publics plus apaisés, mieux partagés au profit des piétons.

Des conflits d'usage sur l'espace public clairement identifiés

- des conflits d'usages de l'espace public entre les différents modes de déplacement, entre les espaces commerciaux et les lieux de vie pour les habitants ;
- des cheminements piétons insuffisamment confortables en dehors du plateau piéton ;
- une demande d'apaisement de la circulation, avec le souhait dans le même temps d'un accès voiture au centre, avec une offre de stationnement lisible ;
- Un besoin de réflexion sur l'équilibre entre place de la voiture, dynamique commerciale du centre et vie des habitants.

Une place de la nature insuffisante et un patrimoine trop peu mis en valeur

- une présence insuffisante du végétal et de l'eau ;
- une signalétique et des continuités insuffisantes entre les espaces verts ;
- un manque de valorisation de la richesse patrimoniale.

Les boulevards Rey, Agutte Sembat et Lyautey, porteurs actuels de fortes nuisances

- une forte pollution et des nuisances sonores dues à un trafic automobile important : Dépassement des valeurs limites du bruit routier (> 68 dB), dépassement des seuils réglementaires pour le dioxyde d'azote (moyenne annuelle > 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) et les microparticules PM_{10} (> 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ plus de 35 jours par an) ;
- un axe qui concentre aujourd'hui une densité de circulation automobile très importante (14 200 véh/jr en moyenne), au détriment des autres modes (piétons, vélos) : 30% de ce trafic est dû au transit qui génère de fortes nuisances sans bénéficier à la vie du centre-ville, ni à son activité commerciale. Cette circulation est aussi source d'accidents dont sont victimes les cyclistes et les piétons ;
- un axe qui constitue aujourd'hui une coupure urbaine, qui est peu confortable pour les piétons et les cyclistes ;
- un axe structurant pour le réseau transport en commun : il supporte 7 lignes de transports collectifs dont 5 structurantes (CHRONO C1, C3, C4, 13, express 1 et 3, 6060), avec 3 grandes stations de correspondance, notamment avec les lignes de tram A et B. La régularité et la vitesse commerciale des transports publics dans ce secteur très dense pâtissent des encombrements dus à la circulation (écart de temps de parcours sur l'axe jusqu'à 7 min), ce qui d'une part nuit à leur attractivité, et d'autre part génère des surcoûts d'exploitation ;
- l'axe Rey-Agutte Sembat-Lyautey accueille une diversité de commerces (environ 60) qui bénéficient peu du potentiel important de flux piétons généré par les stations de transport alors que les 3 stations de correspondance (Victor Hugo, Dr Martin et Chavant) comptent au total plus de 43 000 montées par jour, tramway compris ;
- la place Victor Hugo est le support d'animations et d'évènements tout au long de l'année.

LES ENJEUX DU PROJET

Face à ces éléments de diagnostic, un ensemble de démarches de projet convergent pour faire évoluer le centre-ville :

- le **projet urbain initial Cœur de Ville - Cœur d'Agglo**, initié par la Ville de Grenoble en 2008, avec une partie déjà réalisée jusqu'en 2013 ;
- le **plan vélo métropolitain**, délibéré par le Conseil métropolitain le 19 décembre 2014 ;
- la **stratégie métropolitaine de développement du commerce, de l'artisanat et des services**, délibéré par le Conseil métropolitain le 18 décembre 2015 ;
- le développement des **lignes de bus** ;
- et s'inscrivent totalement dans la démarche dite « **Métropole apaisée** ».

Le projet vise à répondre à différents enjeux et objectifs qui se complètent mutuellement à différentes échelles :

- Réduire les nuisances et la pollution ;
- Etendre le centre-ville et mieux relier ses divers pôles ;
- Faciliter l'accès au centre par les modes actifs et les transports en commun ;
- Améliorer le confort urbain du centre-ville et le rendre plus attractif ;
- Contribuer à conforter et à dynamiser le commerce ;
- Mettre en valeur le patrimoine ;
- Conforter la vie de quartier et concilier avec la vie métropolitaine.

Réduire les nuisances et la pollution :

Un des principaux enjeux de l'opération est d'améliorer la qualité de vie et apporter des solutions face aux risques de santé publique, en réduisant les émissions de pollution, de bruit, et le nombre d'accidents. Cet enjeu se décline par le développement du réseau structurant de transports publics et de l'offre multimodale de déplacements qu'il représente, par l'augmentation des déplacements piétons, par le triplement de la part modale du vélo à l'horizon 2020 (objectif de 216 000 déplacements par jour, soit l'équivalent de la fréquentation du réseau tramway), et par la modération de l'utilisation de la voiture afin de limiter le transit à travers le cœur d'agglomération qui n'apporte que des nuisances sans aucun bénéfice.

Etendre le centre-ville et mieux relier ses divers pôles :

L'enjeu d'ouvrir le centre-ville, de requalifier et d'étendre le plateau piéton pour le rendre plus attractif constitue une partie de la réponse au constat partagé d'une baisse de fréquentation du centre-ville, bien qu'il soit la 1^{ère} destination commerciale de la Métropole et bénéficie d'une aire de chalandise potentielle de 700 000 habitants à l'échelle de la région urbaine.

Cet enjeu nécessite de mieux relier entre eux les différents pôles de vie du cœur de Métropole, en recherchant des continuités de parcours confortables de chalandise en déplacements doux.

Faciliter l'accès au centre par les modes actifs et les transports en commun :

Les transports en commun constituent un mode privilégié d'accès au centre-ville. Le développement du réseau de tramway a été l'un des moteurs de sa dynamique commerciale. De même, l'enjeu d'accroître la régularité des bus par la réalisation d'un site propre dégagé de l'impact de la circulation actuelle sur Rey-Agutte Sembat-Lyautey

causant des retards importants, avec un niveau de service proche de celui du tramway, vise à rendre l'accès au centre-ville par ce mode de déplacement encore plus attractif.

Les modes actifs de déplacement, marche et vélo, sont en forte croissance (part modale du vélo + 4.6 %/an entre 2002 et 2010, + 6 %/an depuis). L'accessibilité du centre-ville est donc à adapter en tenant compte de cette évolution importante des comportements de mobilité.

Il sera dans le même temps nécessaire d'organiser un rabattement lisible des voitures vers les stationnements en ouvrage bordant le cœur de Ville et les parkings relais, afin de développer les pratiques multimodales (« parking + TC », « parking + vélo », « parking + marche » et « parking vélo + marche »).

Améliorer le confort urbain pour rendre le centre plus attractif :

Le confort et l'embellissement des espaces publics du Cœur de métropole est un enjeu essentiel pour en accroître l'agrément, donc l'attractivité, et augmenter ainsi sa fréquentation en donnant envie de se déplacer à pied.

De même, le développement des accès au centre-ville par les modes actifs nécessite de reconfigurer l'espace public sur l'axe Rey-Agutte Sembat-Lyautey en vue d'augmenter fortement le confort des piétons, et celui des cyclistes. La diminution de la circulation en voiture sur ces boulevards est l'une des conditions de ce développement. Aujourd'hui, les piétons et les cyclistes évitent cet axe car il est grandement impacté par le bruit, la pollution et les risques dans les déplacements.

La plantation d'arbres sur les espaces publics pour renforcer la présence de la nature en ville est aussi un vecteur d'augmentation du confort et d'agrément pour les piétons par la présence de trottoirs ombragés.

Contribuer à conforter et à dynamiser le commerce :

Les enjeux en matière de réduction des nuisances et de la pollution, de requalification et d'extension du centre, de développement d'accès rapides en transports en commun et modes actifs, d'augmentation du confort urbain et de mise en valeur du patrimoine sont autant de facteurs contribuant à dynamiser la vie commerciale, repérés lors des Assises du commerce grenoblois.

L'évolution de la logistique urbaine et des modes de livraison est un enjeu pour plus d'efficacité, et doit être défini en relation avec les commerçants et leurs représentants.

Mettre en valeur le patrimoine :

Le développement des atouts touristiques du cœur de Métropole suppose, au côté des actions de promotion et de mise en œuvre du plan lumière, de mettre en valeur le patrimoine urbain et architectural. L'axe Rey-Agutte Sembat-Lyautey compte un grand nombre d'immeubles d'intérêt architectural repérés dans l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), opposable aux tiers.

L'apaisement de cet axe contribuera à la mise en valeur de ces immeubles, qui par ailleurs ont fait et font l'objet de campagnes de ravalement (en cours autour de Victor Hugo, Agutte Sembat et Lafontaine).

Conforter la vie de quartier et concilier avec la vie métropolitaine :

Le cœur de Ville compte de nombreux habitants dont la vie quotidienne, notamment sur l'axe Rey-Agutte Sembat-Lyautey, pâtit de nuisances dues à la circulation (bruit,

pollution). Un des enjeux de l'opération est d'apaiser le fonctionnement des espaces publics, tout en permettant l'accessibilité au centre-ville pour les riverains.

L'amélioration de la sécurité des déplacements des habitants (trajets enfants vers les écoles, des jeunes vers Champollion, et des seniors) est l'un des objectifs de l'opération. La configuration des espaces publics doit laisser la possibilité d'y organiser des animations de quartier, le cas échéant coordonnées avec des animations commerciales.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Face à ces constats et pour répondre à ces objectifs, le projet urbain porté par la Métropole, la Ville de Grenoble et le SMTC visera à développer un ensemble cohérent d'actions :

Etendre le cœur de Ville, requalifier et apaiser les espaces publics :

Il est envisagé de mener différents projets d'espaces publics, dans la continuité de ceux déjà réalisés ces dernières années (aménagement des quais de l'Isère, rénovation des espaces publics du centre ou extension du plateau piéton) :

- Etendre le plateau piéton vers l'Isère et la passerelle Saint Laurent, pour assurer la continuité piétonne entre le centre et Saint Laurent : rues de Lionne, Brocherie, Chenoise et Renaudon, rénovation de la passerelle Saint Laurent ;
- Etendre le plateau piéton vers l'ouest et le sud pour amplifier l'attractivité du centre, pour supprimer les effets de coupure urbaine et assurer progressivement la continuité vers les pôles commerciaux De Bonne et Hoche : Rue de la République, traversée de la place Grenette, moitié est de la rue Montorge, rue Corneille, rue Blanc-Fontaine, rue De Bonne (entrée ouest), rue Guétal, rue Millet, rue de Sault (entrée sud), boulevard Agutte Sembat entre les rues Béranger et Clot Bey, pourtour de la place Victor Hugo, rue Lakanal et place Championnet ;
- Rendre les trajets piétons plus agréables et attractifs vers les quartiers Hoche et De Bonne : élargissement et plantation des trottoirs sur les boulevards Agutte Sembat et Lyautey ;
- Requalifier progressivement les espaces publics existants : Place Victor Hugo, Grand rue, rue de Strasbourg et place de Metz, Place Condorcet.

Faciliter l'accès au cœur de Métropole

- En premier lieu, inciter au report modal vers les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ;
- Améliorer les temps de parcours en transport en commun ;
- Améliorer la sécurité et le confort des cyclistes, et la lisibilité des parcours ;
- Améliorer la qualité des espaces publics pour l'agrément des piétons ;
- Soigner la lisibilité et l'accessibilité des parkings en ouvrage par des itinéraires cohérents avec l'enjeu d'apaisement du centre urbain ;
- Réorganiser le plan de circulation notamment automobile mais également sous l'angle des transports en commun à l'échelle de la Métropole pour préserver l'accessibilité nécessaire au fonctionnement du territoire, avec des reports d'itinéraires à étudier au-delà des grands boulevards.

Dynamiser le commerce de centre-ville

- Densifier l'offre existante et la diversifier, tout en laissant une place aux commerces du quotidien ;
- Favoriser l'implantation de nouvelles enseignes par une qualité accrue des espaces publics, ces commerces servant de locomotive pour les commerces environnants ;
- Renforcer l'animation commerciale et récréative.

Valoriser le patrimoine

- Mettre en valeur la qualité architecturale et la grande unité urbaine des immeubles de l'axe Rey-Agutte Sembat-Lyautey, et plus largement du centre-ville.

Aménager l'espace public sur Rey- Agutte Sembat-Lyautey

- Améliorer le confort et sécuriser les cheminements pour les enfants, les jeunes et les personnes âgées : des trottoirs plus larges, confortables et ombragés ;
- Végétaliser pour améliorer le confort thermique des trottoirs et des logements : plantation d'alignements d'arbres ;
- Mieux organiser les livraisons sur l'axe pour plus d'efficacité ;
- Aménager et apaiser le boulevard Agutte Sembat au droit de la Place Victor Hugo, au profit de la vie locale et des modes de déplacements doux ;
- Aménager un grand axe vélo entre Chavant et le cours Lafontaine : un axe vélo confortable et sécurisé, maillant des liaisons structurantes est-ouest et nord-sud de l'agglomération, susceptible d'accueillir le potentiel estimé à 5000 cyclistes/jour, et par des stationnements bien dimensionnés ;
- Réaliser un site propre sur l'axe assurant le même niveau de service qu'un tramway, et donc des temps de parcours garantis, pour les bus Chrono et les cars express, avec des correspondances confortables tram/bus/car ;
- Maintenir les accès riverains de l'axe ;
- Maintenir la circulation automobile et le stationnement sur la partie nord de l'axe et potentiellement aussi sur la partie sud.

LE PHASAGE DES AMENAGEMENTS

Un phasage des aménagements qui composent le projet sera arrêté en fonction des faisabilités des projets et des capacités financières de la Métropole, de la Ville de Grenoble et du SMTC. En première approche, ce phasage serait par ordre de priorité :

- 1- Aménagement de l'axe Rey-Agutte Sembat-Lyautey + aménagement de la Place Victor Hugo et de la rue Béranger + piétonnisation des rues adjacentes ; piétonnisation des rues de Lionne, Brocherie, Chenoise et Renaudon ;
- 2- Aménagement de la rue Lakanal et de la place Championnet ; aménagement de la Grand rue (plateau piéton) et de la place Condorcet (secteur Championnet) ; aménagement de la rue de la République, de la Place grenette (plateau piéton) et de la rue Montorge ; aménagement du secteur Strasbourg-Metz.

LA MISE EN PLACE D'UN PILOTAGE POLITIQUE ET STRATEGIQUE

Pour mener ce projet ambitieux, la Métropole, le SMTC et la Ville de Grenoble souhaitent mettre en place un pilotage politique et stratégique qui permette le partage, avec l'ensemble des acteurs du cœur de la Métropole, des enjeux, des objectifs et des solutions qui seront apportées au fur et à mesure des études et des réalisations :

- **Un Comité de pilotage** : composé d'élus de la Métropole, du SMTC et de la Ville de Grenoble.
- **Un Comité partenarial : composé des membres du Comité de pilotage**, élargi à la Préfecture, aux élus du Conseil régional et aux élus du Conseil départemental.
- **Un Comité de suivi (installé en mars 2016)** : composé des membres du comité de pilotage, des acteurs de mobilité, des acteurs économiques, des acteurs associatifs et des représentants des citoyens.

LA CONCERTATION

Comme la délibération-cadre sur la participation citoyenne adoptée le 6 novembre 2015 le prévoit, la Métropole souhaite organiser une large concertation des habitants et usagers sur ce projet d'envergure métropolitaine, au-delà de la concertation réglementaire et souhaite intégrer les différents points de vue dans l'élaboration du projet.

Il est ainsi prévu de toucher et travailler avec plusieurs cercles d'acteurs de la vie locale, d'usagers et d'habitants : les associations, les commerçants, les usagers en transit en voiture, en transports en commun, les cyclistes, les piétons, les habitants des espaces impactés, etc.

Les différents axes du projet pourront être abordés en concertation : les conditions de dynamisation du commerce en centre-ville, l'élargissement et la requalification du centre-ville, l'accès au cœur de ville, l'apaisement des espaces, et l'aménagement plus spécifique de l'espace public sur Rey-Agutte Sambat-Lyautey.

Quatre temps forts de concertation sont envisagés pour ce projet :

1. Etape 0 (janvier-mars 2016) : rencontres avec les acteurs de la vie locale,
2. 1^{ère} étape de concertation (printemps 2016) : aller à la rencontre des habitants sur les thèmes « Circuler, habiter, faire ses courses dans le centre-ville réaménagé de Grenoble » pour interroger les conditions d'usage et d'évolution des espaces publics,
3. 2^{ème} étape de concertation dans la foulée, sur la base de différents scénarios et des orientations et fonctionnalités selon les espaces
4. 3^{ème} étape de concertation (en 2017) : installations éphémères – tests d'usages

Le temps de la concertation réglementaire sera intégré dans ces phases et fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'un prochain Conseil métropolitain.

LE CALENDRIER

La Métropole, le SMTC et la Ville de Grenoble souhaitent mener ce projet selon le calendrier suivant :

- Avril 2016 : Rendu final des études préalables ;
- Printemps-été 2016 : Concertation, notamment réglementaire, sur le projet ;
- Automne 2016 : Arrêt du programme définitif de l'opération ;
- 2017 : études de maîtrise d'œuvre ;
- 2018-2019 : réalisation des travaux ;
- 1^{er} semestre 2019 : mise en service.

Après examen de la Commission thématique conjointe « Mobilités, Développement et Attractivité et Territoire Durable » du 21 janvier 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- fait siennes les orientations de la présente délibération relative aux enjeux et objectifs du projet urbain « Cœurs de ville, cœurs de Métropole/Grenoble »,
- décide le lancement de ce projet avec l'objectif de livraison des espaces publics prioritaires en 2019,
- décide la mise en place du pilotage politique et stratégique de l'opération tel que détaillé ci-dessus.
- décide le lancement de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés selon les orientations mentionnées précédemment, préalablement à la concertation réglementaire.

Sur l'amendement 1 :

Amendement adopté à l'unanimité.

Sur l'amendement 2 :

Contre : 89 PASC, RCSE, ADIS (25), CCC, FN

Abstentions : 11 : NISC, CHARVET, REBUFFET

Pour : 24 MA

Amendement rejeté

Sur l'amendement 3 :

Contre : 24 MA

Abstentions : 5 SAFAR, SALAT, BURBA, JORDANOV, CHARVET

Pour : 95

Amendement adopté

Sur la délibération ainsi amendée :

Contre : 25 : 23 MA, 2 FN

Abstentions : 5 SAFAR, SALAT, BURBA, JORDANOV, CHARVET

Pour : 94

Conclusions adoptées

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le vendredi 05 février 2016.